

COMMUNE DE SARDENT

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le  
ID : 023-212316806-20251202-2025421-DE

SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2025/42

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2025

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 14

**Qui ont pris part à la délibération :** 12

**Etaient présents :** MMES Joëlle FAUCONNET, ANGELINI Patricia, Fanny CADILLON-LAPORTE, TERRACOL Sandra, Angélique THELIOL

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Jérôme CANDORET, Christian GAUTHIER, David CHASSAGNE

**Étaient absents et excusés :** Mme Christelle BAUMET, Ms Régis GUYONNET,

**Secrétaire de séance :** Mme Joëlle FAUCONNET

**Objet :** Demande d'achat d'un chemin au village de la Chaise

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de monsieur MEAUME Marc, il souhaite acquérir un chemin rural faisant partie du domaine privé de la commune. Le chemin d'exploitation porte le N° 57, il veut acquérir une portion de ce chemin à partir du croisement avec le chemin d'exploitation N°58, parcelle 21 section ZL jusqu'au bout qui dessert la parcelle N°22 section ZL. Les terrains qui jouxtent cette portion du chemin appartiennent à Monsieur Marc MEAUME.

Monsieur Marc MEAUME s'engage à payer les frais pour l'enquête publique ainsi que les frais notariés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte d'engager la procédure pour la vente de ce chemin,
- Acte que les frais de l'enquête publique et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- N'émettra un avis définitif qu'après examen du rapport du commissaire enquêteur.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 02/12/2025

Publié, le 04/12/2025

Transmis, le 03/12/2025

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET



Signé électroniquement par : Thierry GAILLARD  
Date de signature : 03/12/2025  
Qualité : Maire